



Le Cetim, Centre technique des industries mécaniques, mène des travaux d'intérêt collectif pour accompagner les entreprises mécaniciennes dans leur développement.

Depuis ses origines le Cetim réalise, dans le domaine de l'environnement,

Actions

- Construction du Système de Management Environnemental (SME) ISO 14001 ou Éco-audit.
- Montage du dossier d'installations classées.
- Diagnostics et essais de faisabilité.
- Analyses physico-chimiques.
- Audit environnemental.
- Écoconception.
- Plan de gestion des solvants.

Études de R&D

- Technologies propres et filières de traitement de déchets.
- Gestion des effluents de la mécanique.
- Gestion des boues d'hydroxydes.
- Dégraissage par voie sèche.

Les partenaires régionaux:



0812-001



Le Groupe Novallia est un bureau de conseil d'assistance sur site et formation en environnement, hygiène et sécurité, énergie et risques industriels.

Novallia Environnement, filiale du Groupe Novallia, est spécialisée dans les domaines suivants :

Actions et études

- Accompagnements aux systèmes de management.
- Veille réglementaire « Environnement et hygiène et sécurité ».
- Études et dossiers réglementaires.
- Études spécifiques.

Technologies propres

- Diagnostics.
- Études de faisabilité technico-économiques.
- AMO, suivi de pilote et d'essais de laboratoire.



Tirez les
bénéfices
d'une démarche
« **Technologies
propres** »

Une action collective efficace pour vos rejets,
vos émissions... et votre compte d'exploitation

Pour en savoir plus : www.cetim.fr, rubrique Actualité des régions

Cette opération est soutenue par :

Serge Prangère

Cetim - Délégué régional Picardie
et Champagne-Ardenne
serge.prangere@cetim.fr
Tél. : 03 44 67 32 77
Mobile : 06 74 38 75 78

Jérôme Ribeyron

Cetim - Responsable de l'activité produire propre
sqr@cetim.fr
Tél.: 04 77 79 41 44



Comité Mécanique Picardie



TePPic pour quoi ?

- Limiter les impacts environnementaux à la source, maîtriser les coûts de gestion associés à l'impact (exploitation, taxes et redevances...).
- Aller au-delà de la mise en conformité réglementaire du site.
- Améliorer et pérenniser l'image de l'entreprise.
- Créer des opportunités d'ouvertures de nouveaux développements techniques, financiers et commerciaux.
- S'engager dans une démarche de progrès global dans la gestion de l'environnement et la maîtrise des risques.
- Faire vivre son système de management environnemental.



TePPic pour qui ?

L'action s'adresse aux PME, aux PMI et aux groupes implantés en Picardie intégrant des activités mécaniciennes.

Ce que TePPic vous apporte

Un accompagnement vers la maîtrise d'un des impacts environnementaux suivants : eau, air (COV), déchets, énergie.

L'action vous permet de bénéficier :

- d'un plan d'actions regroupant les bonnes pratiques et solutions techniques pour votre procédé de fabrication,
- d'un soutien technique d'aide à la décision à la réalisation d'un ou plusieurs projets.



Les étapes de l'action :

Les prestations sont réalisées par des experts de terrain en technologies propres, du Cetim et du cabinet Novallia Environnement.

Avant votre engagement, une visite gratuite d'une demi-journée du spécialiste permet d'évaluer les enjeux pour l'entreprise vis-à-vis des technologies propres. Dès lors, l'action se décompose comme suit :

Phase 1 – Construction du plan d'actions « technologies propres » et accompagnement « Bonnes pratiques » (14,5 jours d'accompagnement dont 6,5 jours sur site)

- ▶ Étape n°1 : identification de l'impact prioritaire
– Cibler au mieux votre besoin
- ▶ Étape n°2 : le diagnostic « Technologies propres » et la construction du plan d'actions
– Comprendre votre procédé de fabrication.
– Comprendre l'origine de l'impact diagnostiqué.
– Qualifier et quantifier l'impact diagnostiqué.
– Proposer un plan d'actions « Technologies propres » (bonnes pratiques, techniques complémentaires, techniques de substitution).
- ▶ Étape n°3 : accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions (bonnes pratiques).

Phase 2 – Accompagnement technico-économique de l'action retenue.
(12 jours d'accompagnement)

Étude de faisabilité technique et économique d'aide à la décision (définition d'un cahier des charges, consultation des offres fournisseurs, ...). Cette étude pourra inclure, en cas de besoin, des essais de laboratoires ou la mise en place d'un pilote. L'objectif est d'accompagner l'industriel jusqu'à l'investissement de la technologie propre retenue.

En parallèle des phases 1 et 2, trois groupes de travail thématiques disposeront chacun de 4 demi-journées d'échanges. Vous pourrez participer à tout ou partie de ces réunions, les thèmes seront choisis par les entreprises participantes.

Modalités de participation

Grâce au soutien financier de l'Union européenne, de l'État (Drire), du Conseil régional de Picardie, de la délégation régionale de l'Ademe et de la contribution du Cetim, la participation des PME et des PMI de moins de 250 personnes est ramenée à :

- 1 900 € HT pour la phase 1, construction du plan d'actions « Technologies propres »,
- 1 900 € HT pour la phase 2, accompagnement technico-économique.

Pour les entreprises appartenant à un groupe industriel, veuillez nous consulter.